



Business Pôle Les Prés
22, rue Denis Papin
59650 Villeneuve d'Ascq
France
Tél : +33 (0)3 20 47 27 00
Fax : +33 (0)3 20 67 53 40

A Dé LIE (Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi) de Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul et communes associées

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

NAÏRÉ Claire, Présidente

ADÉLIE - MISSION LOCALE
Ferme Dupire
80, rue Yves Decugis
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03 20 71 00 00
SIRET : 352 998 157 00015

A Dé LIE (Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi) de Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul et communes associées

Association

Siège social : 80 rue Yves Decugis - 59650 Villeneuve d'Ascq

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association A Dé LIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A Dé LIE (Association pour le Développement Local de l'Insertion et de l'Emploi) de Villeneuve d'Ascq Mons-en-Barœul et communes associées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 5.1.1 de l'annexe des comptes annuels qui décrit l'incidence sur les comptes du changement de méthode comptable, suite à la première application du règlement ANC n°2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons précédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Villeneuve d'Ascq, le 29 avril 2021

 Signature
numérique de
Audrey GUGGINO
CRENU
Date : 2021.04.29
14:53:08 +02'00'

Audrey Guggino-Crenu

ADELIE VAMB

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Fonds commercial ⁽¹⁾				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	36 852	32 759	4 092	8 863
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	36 852	32 759	4 092	8 863
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	14 641	7 252	7 389	8 853
	Constructions	316 160	262 006	54 153	
	Inst. techniques, mat.out. industriels				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations grevées de droit				50 916
	Autres				
	TOTAL	330 801	269 258	61 542	59 769
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	1 143		1 143	1 143
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
	Autres	3 662		3 662	3 662
	TOTAL	4 821		4 821	4 821
Total I		372 475	302 018	70 457	73 454
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Avances et acomptes versés sur commande				360
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	1 808 863	142 950	1 665 912	1 800 098
	TOTAL	1 808 863	142 950	1 665 912	1 800 098
Divers	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	30 545		30 545	306 057
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	19 833		19 833	19 962
Total II		1 859 242	142 950	1 716 291	2 126 478
Frais d'émission des emprunts III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		2 231 717	444 968	1 786 748	2 199 932
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres				

ADELIE VAMB

Passif		Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	76 224	
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		102 033
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Réserves		344 046
	Autres	344 046	
Autres fonds propres	Report à nouveau	-194 965	-79 909
	Excédent ou Déficit de l'exercice	27 459	-140 864
	Situation nette (sous total)	252 764	225 305
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	15 896	22 704
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
	Total I	268 661	248 010
	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	17 951	
	Total II	17 951	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	112 550	99 959
	Total III	112 550	99 959
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	85 111	400 000
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	310 000	310 000
	Avances et acomptes reçus ⁽³⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	342 468	325 969
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	490 539	481 539
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	27 664	27 762
	Instrument de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	131 800	306 691
	Total IV	1 387 584	1 851 962
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	1 786 748	2 199 932
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	85 111	
	(2) Dont emprunts participatifs		
	Dettes sauf (3) à plus d'un an		
	Dettes sauf (3) à moins d'un an		1 851 962
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

ADELIE VAMB

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	Montant net du chiffre d'affaires		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 862 278	2 804 976
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
Charges d'exploitation	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	124 448	122 624
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	290	7 937
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	2 987 016	2 935 537
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		30 485
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	466 972	409 029
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	168 505	177 586
	Salaires et traitements	1 505 036	1 528 210
	Charges sociales	683 992	705 828
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23 942	21 726
	Dotations aux provisions	93 089	49 861
	Subventions versées par l'association		
	Reports en fonds dédiés	17 951	
	Autres charges		1 298
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	2 959 491	2 924 025
1. Résultat d'exploitation (I-II)		27 525	11 512
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

ADELIE VAMB

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	216	35
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	216	35
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV		
	2. Résultat financier (III-IV)	216	35
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	27 742	11 547
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	10 500	127 582
	Sur opérations en capital	25 101	2 295
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		14 188
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	35 601	144 065
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	21 696	279 653
	Sur opérations en capital	1 597	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 591	16 824
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	35 884	296 477
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	-283	-152 412
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées X		
	Total des produits (I + III + V + IX)	3 022 835	3 079 638
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)	2 995 375	3 220 503
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	27 459	-140 864
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	130 160	130 160
	Bénévolat		
	TOTAL	130 160	130 160
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens	130 160	130 160
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	TOTAL	130 160	130 160

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités	3
3	Description des moyens mis en œuvre	4
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	5
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	5
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	5
5	Principes et méthodes comptables	6
5.1	Principes généraux	6
5.1.1	Changement de méthode comptable	6
5.1.2	Changements d'estimation	7
5.1.3	Corrections d'erreurs	7
5.2	Principales méthodes comptables	7
6	Informations relatives aux postes du bilan	8
6.1	Actif immobilisé	8
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	8
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	8
6.1.3	Immobilisations incorporelles	9
6.1.4	Immobilisations corporelles	9
6.1.5	Immobilisations financières	10
6.2	Actif circulant	11
6.2.1	Stocks et en cours	11
6.2.2	Créances	11
6.3	Fonds propres	14
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	14
6.3.2	Subventions d'investissement	14
6.4	Fonds dédiés	14
6.5	Provision pour risques et charges	15
6.6	Dettes	15
6.6.1	État des dettes	15
6.6.2	Charges à payer	16
6.6.3	Produits constatés d'avance	16
7	Informations relatives au Compte de résultat	17
7.1	Produits du compte de résultat	17
7.2	Contributions volontaires en nature	17



8	Autres informations	18
8.1	Informations relatives aux dirigeants	18
8.2	Effectifs	18
8.3	Engagement hors bilan	18
8.4	Honoraires du Commissaire aux Comptes	18

1 **Objet social**

L'association a pour objet de favoriser une cohérence, une lisibilité et une efficience accrues de la politique locale de l'emploi, de la formation, de l'insertion en lien avec le développement économique sur le territoire.

Elle a pour objet :

- 1- En application des articles L 5313-1 à L 5313-5, R 5313-3 et R 5313-8 du code du travail, issu de l'article de la Loi n°2005-32 de janvier 2005 dite Loi de cohésion sociale, et de l'arrêté du 21 décembre 2009 portant nouveau cahier des charges des maisons de l'emploi et l'arrêté du 18 décembre 2013 de mettre en application le susdit cahier des charges et notamment :

- a. Participer à l'anticipation des mutations économiques ;
- b. Contribuer au développement local de l'emploi.

A cet effet, elle met en œuvre une concertation, une programmation partagée et une coordination autour du Service Public de l'emploi local, des actions des différents intervenants locaux et notamment des outils communaux.

En outre, l'association peut être amenée à porter des actions communes à l'ensemble des Maisons de l'emploi du bassin d'emploi, voire de la métropole lilloise, en accord avec elles.

- 2- D'être le support juridique du Plan local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi de Villeneuve d'Ascq et Mons en Barœul sur le territoire des communes de Anstaing, Baisieux, Bouvines, Chérens, Gruson, Mons-en-Barœul, Péronne-en-Mélantois, Sainghin-en-Mélantois, Tressin et Villeneuve d'Ascq, de participer à sa mise en œuvre et d'en assurer sa gestion.
- 3- L'Association a également pour but de promouvoir et d'organiser l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, soit directement soit par l'intermédiaire d'organismes existants. Ainsi que d'entreprendre toutes actions qui peuvent contribuer au développement local de l'emploi et à l'amélioration, des services sociaux.

2 **Nature et périmètre des activités**

La nature des activités réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- 1- Dans le cadre de l'activité MDE: l'article L. 5313-1 du code du travail précise les missions des maisons de l'emploi en affirmant le rôle de fédérateur de l'action des partenaires publics et privés, en particulier en permettant l'association des collectivités territoriales à la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau local. Les maisons de l'emploi s'inscrivent ainsi pleinement dans la volonté d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires. Un accent tout particulier est mis sur les problématiques de diagnostic partagé, l'observation du marché de l'emploi et d'anticipation des mutations économiques. La maison de l'emploi est fondée sur l'adhésion de chacun des acteurs concernés. Elle respecte l'identité de chaque partenaire, reconnaît leur responsabilité commune et les rassemble dans l'action.
- 2- Dans le cadre du dispositif PLIE, l'association aura principalement pour mission :

- De réunir les acteurs et opérateurs locaux concernés autour d'objectifs qualitatifs et quantitatifs d'accès de personnes « en difficulté » à un emploi durable, en organisant pour ces personnes des parcours d'insertion professionnelle individualisés avec un accompagnement renforcé assuré par des référents spécialisés ;
 - D'assurer l'ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant soit au retour à l'emploi de leurs bénéficiaires puis à leur maintien pendant au moins 6 mois, soit à l'accès à une formation qualifiante.
- 3- Dans le cadre des fonctions de types Mission locale en faveur des personnes jeunes ou adultes :
- Elle aidera ces personnes à construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle, assurera le suivi de son application et sera le relais entre ces personnes et les organismes compétents,
 - Elle contribuera au développement et à la coordination d'actions, d'initiatives, d'associations et de structures répondant aux besoins des personnes précitées,
 - Elle assurera une fonction d'information sur les formations en direction du public et des acteurs des dispositifs d'insertion,
 - Elle participera à toutes initiatives susceptibles de concourir à titre principal ou non au but recherché,
 - Elle s'assurera la jouissance et la disposition de tous les biens meubles et immeubles nécessaires pour la réalisation du but recherché.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par l'entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

— Ressources humaines

- L'association emploie 58 salariés afin de mener à bien les actions à mettre en œuvre sur la Mission Locale, le PLIE et la Maison de l'emploi.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

- La première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.
- Conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables dans l'avis du 08 Janvier 2021, une information pertinente sur les conséquences de l'évènement COVID-19 sur la situation financière, le patrimoine et le résultat doit être fournie dans l'annexe. Concernant l'association Adélie:
 - Elle n'a pas eu recours au dispositif de chômage partiel.
 - Elle a perçu les subventions de fonctionnement qui lui ont permis de réaliser son programme d'activités.
 - Elle a fait bénéficier à ses salariés de la prime COVID pour 11 K€.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2020 de l'association et compte tenu de la situation nette de l'association, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Les mesures de contraintes décidées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au coronavirus emportent pour le tissu économique et social des conséquences, notamment financières, d'une ampleur significative.

A ce jour, les conséquences qui en découlent pour la santé financière de l'association Adélie sont difficilement prévisibles compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restriction en cours mais également sur les modalités et conditions de sortie de cette crise.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 *Changement de méthode comptable*

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement :

- Le poste comprenant le montant des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables a été modifié à l'ouverture de l'exercice afin de présenter celui-ci avec le montant net des subventions perçues déduction des reprises au compte de résultat qui auraient été comptabilisées, au rythme des amortissements des immobilisations financées, si le règlement ANC n°2018-06 était appliqué antérieurement lors de l'attribution de ces subventions (méthode retenue généralement, et par notre entité, sachant que le PCG offre aussi la possibilité de comptabiliser les subventions directement dans le résultat dès l'exercice de leur acquisition) .

Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice

Les impacts à l'ouverture de l'exercice sont les suivants

- Actif : Il n'y a pas eu d'incidences sur les postes d'actif.
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
 - Subventions d'investissements : 26 K€
- Montant net, en report à nouveau : + 26 K€

5.1.2 *Changements d'estimation*

L'entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 *Corrections d'erreurs*

L'entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 *Principales méthodes comptables*

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	31/12/2019	Variations de l'exercice			31/12/2020
		+	-	Virements	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	De poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					-
Autres immobilisations incorporelles	36 853				36 853
Immobilisations incorporelles en cours					-
Total Immobilisations incorporelles	36 853	-	-	-	36 853
Terrains					-
Constructions					-
Install. techniques, matériel, outillage	14 641				14 642
Autres immobilisations corporelles	296 113	21 543	1 497		316 159
Immobilisations corporelles en cours					-
Total Immobilisations corporelles	310 754	21 543	1 497	-	330 801
Participations et créances rattachées	1 143				1 143
Autres titres immobilisés	15				15
Prêts					-
Autres immobilisations financières	3 662				3 662
Total Immobilisations financières	4 820	-	-	-	4 820
Total	352 427	21 543	1 497	-	372 474

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2019	Variations de l'exercice			31/12/2020
		+	-	Virements	
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Réaffectation d'immos	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					-
Autres immobilisations incorporelles	27 988	4 771			32 759
Total Immobilisations incorporelles	27 988	4 771	-	-	32 759
Constructions					-
Install. techniques, matériel, outillage	5 788	1 464			7 252
Autres immobilisations corporelles	245 196	17 708	899		262 005
Immobilisations corporelles en cours					-
Total Immobilisations corporelles	250 984	19 172	899	-	269 257
Total	278 972	23 943	899	-	302 016

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable

6.1.3.1 Principaux mouvements

Il n'y a pas eu de mouvements des immobilisations incorporelles sur l'exercice.

6.1.3.2 Modalités d'amortissements

Pour les immobilisations incorporelles non amortissables, il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

6.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice correspondent à :

- Matériel informatique : 9 K€
- Matériel téléphonique : 4 K€
- Mobilier : 9 K€

6.1.4.2 Modalités d'amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 ans
Matériel et outillage industriel	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ou 4 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ou 10 ans

6.1.5 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Cautions	3 662 €
Actions « autonomie et solidarité »	1 143 €
Parts sociales	15 €
TOTAL	4 820 €

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

Néant.

6.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	3 663	-	3 663
Créances rattachées à des participations	-		-
Prêts (1)	-		-
Autres	3 663		3 663
Créances de l'actif circulant	1 808 863	1 808 863	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56	56	-
Etat et autres collectivités publiques	1 803 869	1 803 869	-
Débiteurs divers	4 938	4 938	-
Charges constatées d'avance	19 833	19 833	
Total	1 832 359	1 828 696	3 663

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

6.2.2.1 Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				-
Immobilisations corporelles				-
Stocks				-
Créances	49 861	93 089		142 950
Immobilisations financières				-
Total	49 861	93 089	-	142 950

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

L'évaluation des dépréciations a été établie sur la base des bilans d'exécutions provisoires à la date d'établissement des comptes annuels, qui doivent impérativement être finalisés et déposés par l'association pour lui permettre le recouvrement des soldes de subventions à recevoir.

Les créances dépréciées au 31 décembre 2020 s'élèvent à 142 950 €. Elles concernent :

- Commune de Bouvines 2015-2016-2017 : 2 203€
- Commune de Peronne : 1 058€
- PLIE – Conseil Régional 2016 : 33 800 €
- PRCTE 2015 : 12 800€
- FEDER 2018 – 2019 : 22 789 €
- FSE IEJ 2020 : 61 441 €
- CPO Région 2020 : 5 701 €
- FSE Accompagnement de parcours 2020 : 3 157 €

6.2.2.2 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance significatives s'élèvent à 19 833 € et concernent des charges d'exploitation.

6.2.2.3 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Intérêts courus	
Clients	-
Factures à établir	
Autres produits	1 802 140
Avoirs à recevoir	
Personnel	
Organismes sociaux	2 161
Etat et collectivités publiques	1 799 978
Autres produits à recevoir	
Total	1 802 140

6.2.2.3.1 Produits à recevoir – Etat et autres collectivités publiques

	Montant brut				Degré d'exigibilité de l'actif		
	Créances au titre de la Mission Locale (1)	Créances au titre de la Maison de l'Emploi (2)	Créances au titre du PLIE (3)	Total (1) + (2) + (3)	Échéances à		
					moins d'1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
FSE - IEJ 2018 (a)	188 094			188 094	188 094		
FSE - IEJ 2019 (a)	169 377			169 377	169 377		
FSE - IEJ 2020 (a)	200 489			200 489	200 489		
Conseil Régional - 2015	26 988			26 988	26 988		
Conseil Régional - 2017	3 450			3 450	3 450		
Conseil Régional - 2019	35 170			35 170	35 170		
Conseil Régional - 2020	70 013			70 013	70 013		
Conseil Général - 2019-2021	34 560			34 560	34 560		
Etat - AREFIE	31 061			31 061	31 061		
Autres	2 520			2 520	2 520		
OI commun - 2018			86 429	86 429	86 429		
OI commun - 2019 (b)			91 074	91 074	91 074		
OI commun - 2020			121 746	121 746	121 746		
FSE Animation - 2017			72 320	72 320	72 320		
FSE Animation - 2018			83 570	83 570	83 570		
FSE Animation - 2019			93 832	93 832	93 832		
FSE Animation - 2020			83 485	83 485	83 485		
FSE FEDER - 2018 2019		125 502		125 502	125 502		
Conseil Départemental - 2019-2021		-	115 200	115 200	115 200		
Conseil Régional - 2016		-	33 800	33 800	33 800		
Conseil Régional - 2020		-	36 400	36 400	36 400		
MEL - 2019		10 000	-	10 000	10 000		
MEL - 2020		21 000	-	21 000	21 000		
MEL - PIA Jeunesse		3 686		3 686	3 686		
Mons-en-Barœul - 2020	30 000	6 919	9 900	46 819	46 819		
Autres Communes	3 261			3 261	3 261		
MIE - Roubaix 2020		6 836	-	6 836	6 836		
Total	794 983	173 943	827 756	1 796 682	1 796 682	-	-

Créances au titre des activités de la Mission Locale :

- (a) En 2019, le projet de convention IEJ 2018-2020 a adapté la méthode de valorisation des dépenses engagées (changement du taux de forfaitisation « charges indirectes » de 15% à 40% et de prévoir le montant de la subvention 2018 et 2019 sur la base des dépenses réalisées).

A la date d'arrêté des comptes 2019, la convention signée n'avait pas été reçue par l'Adélie. En 2020, la convention signée avec l'application du taux de forfaitisation à 40% a bien été reçue.

Créances au titre des activités du PLIE :

- (b) Subvention OI commun : Il s'agit de la quote-part FSE à destination du dispositif PLIE qui sera versé par l'organisme intermédiaire commun lorsque les instructions de dossiers seront terminées et que l'OI commun aura perçu les enveloppes FSE.

6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	31/12/2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise	102 033			25 809	76 224
Réserves	344 046				344 046
<i>dont autres réserves pour projet associatif</i>	344 046				344 046
Résultat de l'exercice	- 140 864	140 864	27 459		27 459
Subventions d'investissement	22 704			6 808	15 896
Provisions réglementées	-			-	-
Total	327 919	140 864	27 459	32 617	463 625

La diminution des fonds propres sans droit de reprise correspond au reclassement des subventions d'investissement inscrites en fonds associatifs pour 25 809 € et reclassées en report à nouveau dans le cadre de la nouvelle réglementation comptables des associations.

6.3.2 Subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	25 000			25 000
Quotes-parts virées au résultat	2 295	6 808		9 103
Montant net en fonds propres	22 705			15 897

6.4 Fonds dédiés

	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice		Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
Fonds dédiés	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Fonds dédiés sur don		17 951		17 951
TOTAL	-	17 951	-	17 951

Les fonds dédiés ont été constitués suite au don du boni de liquidation de l'association les mercredis récréatifs. Ce don doit servir à financer des BAFA pour les jeunes. En 2020, aucun BAFA n'avait été financé par Adélie.

6.5 *Provision pour risques et charges*

Provisions	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Provisions pour indemnités de départ en retraite	99 959	12 591		112 550
Provisions pour risques	-			-
Provisions pour charges	-			-
Total	99 959	12 591	-	112 550

Les hypothèses retenues pour la valorisation de la provision d'indemnités de départ à la retraite à la clôture sont :

- un taux d'actualisation de 0.7%
- un taux de charges de 50 % pour les cadres
- un taux de charges de 45 % pour les non cadres
- un âge de départ à la retraite de 65 ans.

6.6 *Dettes*

6.6.1 *Etat des dettes*

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	85 111	85 111		
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	310 000	310 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	342 468	342 468		
Personnel et comptes rattachés	173 215	173 215		
Sécurité sociale et autres organismes	289 761	289 761		
Etat et autres collectivités publiques	27 564	27 564		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-		
Autres dettes	27 664	27 664		
Produits constatés d'avance	131 800	131 800		
Total	1 387 583	1 387 583	-	-

6.6.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Fournisseurs	22 118
Factures non parvenues	22 118
RRR à accorder et autres avoirs	
Congés payés et RTT	274 352
Congés provisionnés	171 717
Charges sociales sur congés payés	102 635
Autres dettes fiscales et sociales	50 299
Personnel	
Organismes sociaux	43 636
Etat	6 663
Autres dettes	
Intérêts courus	-
Emprunts et dettes assimilés	
Concours bancaires courants	
Total	346 769

6.6.3 Produits constatés d'avance

Libellé	Montant au début de l'exercice	Montant en fin d'exercice
FUJIFILM – Convention de Revitalisation - 2011- 2014, pour le règlement des « prestations » externes en 2015	10 500	
Subvention 2019-2021 - CG "Accompagnement Insertion Adélie"	50 400	25 200
Subvention 2019-2021 - CG "Contractualisation Collective"	7 200	3 600
Subvention 2019-2021 – CG PLIE "Mise en situation d'emploi"	160 000	80 000
Subvention 2019-2021 – CG PLIE "préparation des publics RSA 25-30 ans vers l'emploi VAMB"	32 000	16 000
Subvention AREFIE 2019-2020 – "Repérer et mobiliser les invisibles"	46 592	
Subvention CLAP		7 000
TOTAL	306 692	131 800

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Produits du compte de résultat

Montants en K€	2020
Concours publics et subventions d'exploitation	2 862 278
Reprises sur amort. Dépr.prov. Et transferts de charges	124 448
Utilisations des fonds dédiés	
Autres produits	290
Total	2 987 016

Les reprises de provision et transferts de charges sont essentiellement composées de :

- Aides service civique : 43 K€
- Remboursement d'IJSS et prévoyance : 72 K€

7.2 Contributions volontaires en nature

Nature de la contribution	Montant N-1	Montant N
Mise à disposition de personnel	-	-
Mise à disposition de locaux	130 160	130 160
	130 160	130 160

Ces contributions correspondent à la mise à disposition gratuite des locaux occupés par la ville de Villeneuve d'Ascq.

8 Autres informations

8.1 Informations relatives aux dirigeants

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit notamment la publication dans le compte financier de la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Une réponse ministérielle du 28 février 2008 précise que les informations ne doivent pas être individualisées par personne physique. En effet, cela reviendrait à divulguer la rémunération de certains salariés, informations considérées comme confidentielles.

8.2 Effectifs

L'effectif au 31/12/2020 est de 58 salariés (9 CDD, 2 Contrats aidés et 47 CDI).

8.3 Engagement hors bilan

Néant.

8.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Libellés	Montants
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	24 000 €
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
TOTAL	24 000 €